

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2013

Le vingt et un juin deux mille treize, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Pascal LEROY, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : **17 juin 2013**

| TABLEAU DE PRESENCE | | | | |
|---------------------------|-----------------------|----------------|---------------------------|-----------------------|
| <i>Fonctions</i> | <i>Noms</i> | <i>Présent</i> | <i>Absent excusés</i> | <i>Représenté par</i> |
| Maire | LEROY Pascal | x | | |
| Adjoints | TAUPIN-GARDIN Patrick | x | | |
| | DENIZO Hervé | x | | |
| Conseillers municipaux | DANILOFF Michel | x | | |
| | DUCROS Alain | x | | |
| | DULIN Jean-Marc | x | | |
| | LEFEBVRE Marianne | x | | |
| | PALHEIRE Gaëlle | x | | |
| | PIFFRET Jean-François | x | | |

✎ ORDRE DU JOUR ✎

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 mars 2013.
- 2) Budget – 2 décisions modificatives
- 3) C.L.E.C.T. – transfert de charges suite à l'intégration de Montévrain dans la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire.
- 4) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire
- 5) Informations et questions diverses

OUVERTURE DE SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures 50 par Monsieur le Maire.

- o Election du secrétaire de séance

Selon l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN comme secrétaire de séance.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 mars 2013.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal

II – BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire donne la parole à l'Adjoint chargé des finances, Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN.

Celui-ci fait part d'une demande de Monsieur le Trésorier de Lagny-sur-Marne de rectifier le budget unique pour affecter et couvrir les besoins de financement de la section d'investissement au résultat de clôture selon les données suivantes :

| | DEPENSES | | RECETTES | |
|----------------|----------|-------------|----------|-------------|
| | Compte | Montant | Compte | Montant |
| FONCTIONNEMENT | | | 002 | + 2.608,12 |
| | 022 | - 2.608,12 | | |
| INVESTISSEMENT | | | 1068 | + 46.148,12 |
| | 001 | - 46.148,12 | | |

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'autoriser cette décision modificative de l'exercice 2013 du budget de la commune.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents de :

- **Modifier** le budget unique 2013 comme ci-dessus
- **Affecter** le résultat 2012 comme suit :
 - **Compte 1068 : 48.756,24 €**
 - **Compte 002 : 116.509,34 €**
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal

II - BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire donne la parole à l'Adjoint chargé des finances, Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN.

Celui-ci fait part d'une demande de Madame la Préfète de Seine-et-Marne du 21 mai 2013 accompagnée de la fiche d'information pour le Fond National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2013, il est nécessaire de faire un virement de crédit afin de couvrir le besoin de financement du montant prévu pour la commune de Carnetin selon la répartition du tableau ci-après :

| | Compte | Montant | Compte | Montant |
|----------------|--------|----------|--------|----------|
| FONCTIONNEMENT | 022 | - 236,00 | 73925 | + 236,00 |

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'autoriser cette décision modificative de l'exercice 2013 du budget de la commune.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- **Modifier** le budget unique 2013 comme ci-dessus
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal

III – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES
APPROBATION DES RAPPORTS DE CHARGES TRANSFERÉES SUITE
A L'INTÉGRATION DE LA COMMUNE DE MONTEVRAIN A LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE

Monsieur le Maire donne la parole à l'Adjoint chargé des finances, Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN étant délégué à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges - CLECT de la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire :

- **Considérant** le travail accompli par la commission locale d'évaluation des transferts de charges afin d'évaluer l'ensemble des charges directes et indirectes liées à l'intégration de la commune de Montévrain au 1^{er} janvier 2013,
- **Considérant** l'établissement du rapport n°1 du 30 janvier 2013 et du rapport n°2 du 27 février 2013,
- **Considérant** la délibération n°2013-021 du 8 avril 2013 de la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire transmettant ses rapports aux communes membres pour approbation.

Après avoir entendu le rapport, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de :

- **Approuver** les rapports n°1 du 30 janvier 2013 et n°2 du 27 février 2013 de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges- CLECT

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal

IV – MODIFICATIONS DE COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise au conseil communautaire sur les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives qui sont les suivantes :

A – Compétences obligatoires

- **En matière de développement économique :**

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire.

- **En matière d'aménagement de l'espace communautaire :**

En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zone d'aménagement concerté et d'opération d'aménagement d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n°82 -1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, aujourd'hui codifiée, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi. A ce titre, elle peut organiser un service de mise à disposition de bicyclettes en libre-service.

- **En matière d'équilibre social de l'habitat :**

Programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

- **En matière de politique de la ville dans la communauté :**

Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

B – Compétences optionnelles

- *Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire*
- *Assainissement*
- *Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire*
- *Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie*

C – Compétences facultatives

- *Création, aménagement, entretien et gestion d'aires permanentes d'accueil des gens du voyage*
- *Définition, financement et mise en œuvre de l'ensemble des actions d'enseignement musical public*
- *Organisation et gestion d'évènements musicaux à rayonnement intercommunal*
- *Conception construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes*
- *Aménagement et gestion des espaces verts et naturels concourant à la fonctionnalité écologique du territoire et reconnus d'intérêt communautaire*
- *Mise en valeur et préservation des espaces agricoles comme définis dans le cadre du PPEANP*
- *Valorisation, aménagement et sauvegarde de la « trame bleue » du territoire et notamment de la Marne et de ses affluents sur le territoire communautaire ainsi que du site classé des vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire*
- *Protection et mise en valeur du patrimoine architectural remarquable d'intérêt communautaire*

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver ces modifications.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents :

- **Approuvent** la modification des statuts de la communauté d'agglomération Marne et Gondoire.
- **Autorisent** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération dans les délais requis.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal

V – QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

○ Périmètre du P.P.E.A.N.P.

Monsieur Hervé DENIZO rappelle que le périmètre du P.P.E.A.N.P. à été soumis à enquête publique entre le 21 juin et le 21 juillet 2012. Le commissaire enquêteur a conclu à un avis favorable avec réserves. Certaines de ces réserves portent sur l'extension du périmètre sur quelques parcelles du territoire de Marne-et-Gondoire. Pour la commune, il s'agit essentiellement de parcelles en zone d'habitat diffus classée et qui ont été classées en zone Nh du PLU.

Le choix étant laissé aux communes d'intégrer ou non les parcelles dans le périmètre, nous avons fait part au Président du Conseil Général de ne pas étendre le périmètre du P.P.E.A.N.P. acté par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2012.

L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45



| <i>Emargements</i> | | |
|--------------------|-----------------------|-----------------------|
| Pascal LEROY | Patrick TAUPIN-GARDIN | Hervé DENIZO |
| Michel DANILOFF | Alain DUCROS | Jean-Marc DULIN |
| Marianne LEFEBVRE | Gaëlle PALHEIRE | Jean-François PIFFRET |